

PARIS RECRUTE

DES AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE (H/F)

Rejoignez la Ville de Paris qui recrute des auxiliaires de puériculture titulaires du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) pour travailler dans l'une de ses 400 crèches municipales.



Pour plus de renseignements :
DFPE-recrutement@paris.fr

Le poste

Au sein d'une crèche, vous assurez, sous l'autorité de la responsable de l'établissement :

- La prise en charge et l'accueil des petites Parisiens et Parisiennes ;
- La mise en œuvre du projet éducatif et des relations avec les parents.

Dans le cadre de votre prise de poste, des formations vous seront proposées.

Vos missions

- Prendre en charge l'enfant individuellement et en groupe, répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant, favoriser leur bien-être sur le plan physique, affectif, psychomoteur et relationnel dans un cadre sécurisé ;
- Participer au projet éducatif de l'établissement ;
- Informer les parents de la vie quotidienne de l'établissement et du déroulement de la journée de leur enfant (transmissions).

Conditions de travail

- Affectation dans une crèche de la Ville de Paris au plus près de votre domicile en fonction des postes vacants ;
- Temps de travail de 7h42 par jour ;
- En fonction des horaires d'ouverture des crèches, le service peut débuter à 8h ou se terminer à 18h30 (38 heures 30 de travail par semaine).

Comment candidater ?

Profil : titulaire du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (DEAP).

Pour devenir fonctionnaire : vous êtes de nationalité française ou ressortissant-e d'un autre État membre de l'Union Européenne, vous êtes recruté.e sur entretien. Deux sessions par an sont organisées. Consultez le calendrier des concours sur le site de la Ville de Paris. Postulez sur : <https://recrutement.paris.fr/recrutement> ou au 2 rue de Lobau 75004 Paris (aide de personnes facilitatrices numériques).

Rémunération

Votre rémunération à titre indicatif, montant net mensuel avant impôt :

- Débutant (ou junior) : 1 989 €
- Confirmé : 2 304 €

Avantages

- Une direction de 8000 agents et autant de possibilités de mobilité, parcours individuels et évolutions de carrière ;
- Mobilité possible au sein de toutes les structures d'accueil de la petite enfance ;
- Évolution professionnelle : possibilité de suivre des formations pour accéder aux emplois d'éducateur-riche de jeunes enfants ou d'infirmier-ère ou encore de puériculteur-riche ;
- Jusqu'à 58 jours de repos par an (27 CA et 31 JRTT) ;
- Un travail qui a du sens et participe au service public ;
- Des projets pédagogiques variés et ambitieux ;
- Une École des métiers interne avec des formations continues sur le temps de travail ;
- Remboursement partiel des frais de transports domicile-travail (75 % du pass Navigo par exemple) ;
- Accès gratuit à de nombreux équipements sportifs et culturels de la Ville de Paris (<https://www.paris.fr/services>) ;
- Offres loisirs proposées par le comité des œuvres sociales, l'AGOSPAP (<https://www.agospap.com>).

Par voie de détachement : si vous êtes déjà fonctionnaire, des entretiens ont lieu tout au long de l'année.

Postulez sur : <https://travaillerpourparis.paris.fr/>

Pour devenir contractuel : les entretiens ont lieu tout au long de l'année. Si vous êtes recruté.e, vous bénéficiez d'un contrat d'un an, renouvelable une fois. Vous serez accompagné.e pour préparer l'entretien pour devenir fonctionnaire.

Postulez sur : <https://travaillerpourparis.paris.fr/>

Si vous avez des questions :
DFPE-recrutement@paris.fr